

Séance du Conseil Municipal du 19 Octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf Octobre, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr Gilles COUTREAU, Maire.

Etaient présents : Mr Christian BOURA, Mme Isabelle LAPALU, Mme Martine DE LA MARE, Mr Bruno AUZENEAU, Mme Christine BRILLI, Mr Patrick BURAN, Mme Gisèle COUTREAU, Mr Didier ESCADÉ, Mr Daniel FONTENEAU Mme Sophie JOUINI.

Ont donné pouvoir : Mme Catherine BESSON à Mr Christian BOURA
Mme Sylvie PETIT à Mme Gisèle COUTREAU
Mr Vincent FERNANDEZ DE CASTRO à Mme Sophie JOUINI

Etait absent excusé: Mr Christian MAHÉ.

Mme Sophie Jouini est nommée secrétaire

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 04 Juillet 2018

N° 1 – Indemnité du Trésorier 2018

Le Maire présente l'état liquidatif pour 2018 calculé au prorata du nombre de jours effectués par Mme Husson concernant l'indemnité du Trésorier qui s'élève à 274.46 € brut. Considérant les aides et conseils apportés à la bonne gestion financière communale par Mme Husson, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote l'indemnité de conseil soit un montant de 274.46 € brut (250.16€ net).

N° 2 : Mise en place du RGPD avec Gironde Numérique. Désignation des délégués

Le Règlement Général pour la Protection des Données est une étape majeure dans la protection des données. La commune traite des données personnelles et doit veiller au respect des textes (RGPD) et de ce fait, doit mettre en place ce RGPD. Gironde Numérique propose ce service dans le cadre de de son activité de services numériques mutualisés. La commune doit nommer un délégué chargé de mettre en œuvre la conformité et de désigner un agent de liaison. Le Maire propose de désigner Mr Joachin JAFFEL en qualité de délégué de Gironde Numérique et Véronique GARDAIR en qualité d'agent de liaison.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces deux nominations.

N° 3 : Signature d'une convention mutualisée avec Gironde Numérique et la CDC Médoc Atlantique

Le passage à l'administration électronique et à l'informatisation des services entraînent des obligations légales de dématérialisation, une augmentation de productivité et l'amélioration de la qualité des prestations proposées aux administrés. Face à ces constats, le département de la Gironde a souhaité apporter une réponse publique sous l'égide du Syndicat Mixte Gironde Numérique qui propose une offre de services numériques mutualisés. L'adhésion de la CDC Médoc Atlantique à Gironde Numérique permet d'encadrer ces nouvelles relations contractuelles et de proposer aux communes un catalogue de services sans supplément financier.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la signature de la convention tripartite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à signer ladite convention.

N° 4 : Acquisition de terrains à Pontac

Le maire rappelle le projet de panneaux photovoltaïques évoqué lors de la réunion « Toutes commissions » et propose au conseil l'acquisition de terrains à Pontac : A MMme Gendrot, les parcelles C 320 et 321 pour une contenance de 13a18ca, 800€, à MMme Sarrazy, les parcelles C 318,319,326 et 327 pour une contenance de 32a57ca, 1500€ et à Mr Lafond, les parcelles C 352,342,343,344 pour une contenance de 50a00ca,3000 € .

Mr Buran affirme que la préfecture n'acceptera pas de construction de panneaux solaires sur ces terrains car l'ancienne décharge n'est pas sécurisée, il trouve que les terrains sont surpayés. Gilles Coutreau explique ses différentes démarches auprès de Véolia et la sous-préfecture

Mr Buran élève la voix et parle des branches qui traînent sur les routes et abiment les vitres de ses véhicules.

Il dit avoir proposé il y a quelques années de tailler les arbres gratuitement pour ne pas gêner les camions.

Le Maire explique une fois de plus qu'il y a 2 sociétés intéressées car le projet est rentable pour elles. L'étude environnementale durera environ 1 an, le permis de construire demandera environ 6 mois d'instruction et la construction également.

Il précise que la société investira près d'un million d'euros. La commune loue les terres pour 28 000 € par an avec un parc de 6 hectares. Il y a une garantie de 30 à 40 ans et la société s'engage à tout remettre en état à la fin du contrat. Le loyer est également garanti ainsi que le retraitement et le démantèlement des panneaux.

Mr Buran exprime son contentement sur le fond mais attire l'attention du maire sur ces sociétés.

Mr Coutreau refait le point sur les garanties prises, sur le fait de faire jouer la concurrence et d'avoir un consultant spécialisé.

Mme Brillli demande ce que les sociétés pensent des sols.

Le Maire lui répond que l'Etat demande à ce que ces terrains soient utilisés pour ce type de projet et qu'il serait dommage de passer à côté et que les sociétés ont donc tout intérêt à adhérer.

Le Maire demande au conseil de passer au vote. Mr Buran est favorable au projet mais s'abstient quant au prix d'achat des terrains. La majorité du conseil municipal émet un avis favorable et autorise le maire à signer les actes notariés.

N° 5 : Décision modificative budgétaire :

Afin de pouvoir effectuer l'acquisition de terrains, il est nécessaire de modifier le budget en dépenses : 022 « dépenses imprévues » :- 6000€ et au 2111 « achat terrains » : + 6000€.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité cette décision modificative.

N° 6 : Signature d'un bail avec Orange pour l'installation d'un relais radio:

Le Maire fait part au conseil de la démarche d'Orange pour l'installation d'un pylône 4G à Pontac. Après étude, le terrain de Pontac a été reconnu le mieux situé.

L'état souhaite que les zones grises passent en 4G. Orange propose la signature d'un bail de 12 ans reconductible pour un loyer annuel de 1000€. Mr Buran précise qu'il ne faut pas le mettre sur l'ancienne décharge. Le Maire répond qu'il sera à côté de la déchèterie et que des études ont déjà été faites. Il aura également des antennes 5G. Ce pylône pourrait être installé début 2019.

Gilles Coutreau explique que dans le RNA il y a des boîtiers pour d'autres fournisseurs éventuels.

Mr Buran souligne qu'il faut également anticiper l'agrandissement potentiel de la déchèterie.

Mme de la Mare rappelle que nous sommes dans une phase de réduction des déchets.

Mr Coutreau indique qu'en cas d'agrandissement, il pourra se faire par l'arrière de la déchèterie et que le pylône de gênera pas.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à signer le bail

N° 7- Mise à jour du tableau des effectifs

Le comité technique paritaire du CDG a validé la demande de suppression d'un poste d'adjoint technique territorial TC et d'un d'adjoint administratif territorial TNC. Le maire précise qu'il est nécessaire d'entériner cette décision.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte les modifications au tableau des effectifs par ces deux suppressions

Information sur le REU : Répertoire Electoral Unique

- Le Maire informe le conseil de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 du REU. Il concerne des modifications sur les modalités d'échange entre l'INSEE et les mairies, sur les inscriptions des citoyens et la mise en place d'une commission de contrôle. Pour les communes de plus de 1000 habitants, elle doit être composée de 5 membres volontaires (3 de la liste majoritaire et 2 de la liste minoritaire des dernières élections municipales) pris dans l'ordre du tableau. Le maire et les adjoints ne peuvent pas participer à cette commission.

Le maire explique le rôle de cette commission, ses fréquences de réunion et les nouveautés pour les inscriptions.

La commission est constituée : Mr Daniel Fonteneau, Mme Gisèle Coutreau, Mr Bruno Auzeneau et Mme Christine Brillli, Mr Didier Escadé.

La séance est levée à 22H10

Suivent les signatures